

Freie Schulwahl - Libre choix de l'école: se tourner vers l'avenir

Le libre choix de l'école est l'un des sujets politiques les plus brûlants de l'année. Subventions aux écoles privées pour les uns, diversité et liberté pour les autres, le libre choix ne laisse personne indifférent. Mais loin des arguments émotionnels souvent utilisés de part et d'autre lorsqu'il s'agit de formation, quelles sont vraiment les implications du libre choix de l'école ?

Samuel David

Membre du comité JLRS / Responsable du groupe de travail "Travail et Formation"

Cet automne, les citoyens de Bâle-Campagne seront appelés à se prononcer sur l'introduction du libre choix de l'école dans leur constitution cantonale. Le canton de Bâle-Campagne emboîtera ensuite le pas aux nombreux autres cantons dans lesquels des initiatives visant au même but ont été lancées ou sont sur le point de l'être (par exemple à Zurich, Genève, Soleure, ou Vaud).

Le libre choix de l'école, qui recouvre en fait un *chèque scolaire* d'un montant fixe (en Suisse, de 11'000 à 15'000.- par année) attribué aux parents de chaque élève pour l'éducation de leur rejeton, recouvre deux facettes bien distinctes. D'abord, elle permet aux parents de choisir l'école qui correspond le mieux aux besoins de leur enfant, et ce sans contrainte financière comme c'est le cas aujourd'hui. Ensuite, la liberté de choix est d'ordre géographique : les parents pourront choisir librement le lieu de l'école de leur enfant. La première facette de la liberté de choix permettra ainsi la *mise en concurrence* des divers programmes éducatifs et aura comme conséquence l'amélioration du standard éducatif général, alors que la seconde facette de la liberté de choix évitera aux enfants issus de quartiers défavorisés de subir une éducation médiocre, en libérant de l'obligation actuelle de suivre les cours de l'établissement scolaire le plus proche du lieu d'habitation.

La liberté de choix telle que prévue par l'initiative n'est pas totale : seules les écoles respectant strictement certaines exigences pédagogiques fixées par l'Etat pourront bénéficier du *chèque scolaire*. Ces mêmes écoles seront ensuite soumises à un contrôle étatique afin de garantir que leur cahier des charges soit correctement exécuté. Chaque établissement scolaire pourra en revanche choisir sa propre voie pour atteindre les objectifs de l'Etat, en laissant une liberté accrue aux principaux intéressés, c'est-à-dire aux enseignants et aux directeurs d'établissement. Cela aboutira à une offre scolaire bien plus variée qu'aujourd'hui,

sans toucher à la cohésion sociale et à la fonction d'intégration de l'école, puisque les objectifs scolaires resteront les mêmes quel que soit l'établissement choisi. En outre, les établissements privés qui bénéficieront du *chèque scolaire* devront accepter tous les élèves sans discrimination et ne pourront pas répercuter d'écolage supplémentaire sur les parents afin de garantir l'égalité d'accès à tous, sans distinction par l'argent.



En conférant aux parents la liberté de choisir l'éducation de leur enfant et en encourageant la mixité sociale, le libre choix de l'école s'inscrit parfaitement dans la ligne politique des libéraux-radicaux, qui ont toujours défendu les libertés et privilégié les solutions individuelles aux mesures collectivistes. S'il existe en Suisse déjà une forme de liberté de choix entre établissements publics et écoles privées, comme ne manquent d'ailleurs pas de le rappeler les opposants au libre choix, cette liberté n'est de loin pas accessible à tout le monde : la cherté des établissements privés empêche aujourd'hui de nombreux enfants de suivre des

programmes scolaires adaptés à leurs besoins et leurs capacités. Cette situation, qui ne permet qu'à une minorité de jouir de la liberté de choix, est insatisfaisante et génératrice d'inégalités : en tant que libéraux, nous savons que les libertés individuelles appartiennent à tous et non pas seulement à une minorité privilégiée.

Mais au-delà de la théorie, certains pays, notamment ceux du nord de l'Europe, ont déjà introduit le libre choix de l'école dans leur système éducatif avec des résultats encourageants pour les partisans du libre choix en Suisse. Les Pays-Bas, par exemple, qui connaissent le libre choix de l'école depuis un siècle, parviennent lors des tests PISA à des résultats similaires (voire légèrement supérieurs) à ceux de la Suisse, malgré un coût par élève deux fois moins élevé que chez nous. En Suède, où le libre choix existe depuis 1994, les établissements privés obtiennent de meilleurs résultats que l'école publique et parviennent à une gestion plus efficace des deniers publics. A l'échelle de l'Europe, on retrouve très souvent les pays connaissant déjà le libre choix parmi les meilleurs du classement basé sur les tests PISA.

En comparaison, la plupart des cantons suisses connaissent des systèmes scolaires parmi les plus rigides d'Europe au point de vue de la liberté de choix. Ainsi, il n'est pas rare qu'un élève ne soit pas autorisé à fréquenter l'école la plus proche de son domicile si celle-ci se trouve dans une autre commune. De même, les parents se voient souvent refuser l'enclassement de leur enfant à proximité de leur lieu de travail, même si cette solution est plus pratique pour l'enfant et les parents. Si le libre choix de l'école tel que prévu par les initiants est refusé dans les urnes, il sera nécessaire de mener une réflexion en profondeur sur nos systèmes scolaires, en introduisant le libre choix entre établissements publics comme premier pas vers des systèmes scolaires plus libres et plus adaptés aux élèves.